

### PROCURATION ET ENGAGEMENTS (PE)

#### Objectif du service d'archivage

Lorsque des automobiles venant d'une juridiction dans laquelle la police d'assurance responsabilité automobile a été émise passent dans une autre juridiction où le minimum d'assurance responsabilité exigé est plus élevé et dans laquelle l'assureur n'est peut-être pas certifié ou autorisé à exercer, il faut avoir recours à une combinaison d'assurances grâce à laquelle l'assurance souscrite dans une juridiction est exécutoire dans une autre. Le minimum d'assurance responsabilité requis dans toutes les juridictions canadiennes est de 200 000 \$ CA sauf au Québec où il est de 50 000 \$ CA.

Les assureurs automobile dont les titulaires de police conduisent leur voiture de tourisme dans une juridiction canadienne dans laquelle l'assureur n'est ni certifié ni autorisé à exercer, doivent déposer un formulaire de procuration et engagements (« PE ») d'assurance responsabilité automobile interprovinciale pour canadiens non-résidents, auprès du service d'archivage désigné au Canada (« archivage »).

Le PE nomme le surintendant des assurances dans la province ou le territoire dans lequel un accident d'automobile a eu lieu pour qu'il accepte en son nom la notification d'avis ou d'acte de procédure. Le PE comprend aussi les engagements suivants de la part de l'assureur : (1) paraître devant une cour canadienne au sujet du litige relatif au procès et signifier à l'assuré un avis à cet effet; (2) ne pas invoquer un moyen de défense qui n'est pas autorisé dans la juridiction où le procès est intenté; (3) de

payer, au titre de la responsabilité, des indemnités d'au moins le minimum exigé par la juridiction canadienne dans laquelle le procès est lancé..

Le service d'archivage conserve un dossier de tous les originaux des PE. Les parties intéressées peuvent en obtenir des copies sur demande. Il n'y a aucun mécanisme en place pour faire appliquer le dépôt des documents par l'assureur, et à la demande de ce dernier, le PE peut être révoqué dans une juridiction donnée.

D'autres exigences de dépôt concernant la responsabilité financière doivent être satisfaites pour les véhicules commerciaux et les assureurs doivent communiquer avec les autorités appropriées de chaque juridiction en ce qui concerne les renseignements nécessaires.

#### Renseignements

Depuis 1964, le bureau du Surintendant des institutions financières de la province de Colombie-Britannique est le service national d'archivage des PE. Ces formulaires sont surtout déposés par les assureurs étrangers constitués en société aux États-Unis. Le service national d'archivage des PE conserve actuellement dans ses dossiers plus de 1 650 formulaires PE déposés par des assureurs de biens et des assureurs risques divers au Canada et aux États-Unis.

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) est une association de responsables de la réglementation qui recouvre plusieurs juridictions. Elle facilite et

encourage l'utilisation d'un système de réglementation exécutoire au Canada pour servir l'intérêt général. LE CCRRA a adopté son premier plan stratégique. Le 8 mai 2000, le CCRRA a annoncé la mise en place d'un secrétariat permanent pour aider la réalisation de ce nouveau plan stratégique. Les membres du CCRRA ont accepté de transférer la responsabilité du service d'archivage au secrétariat.

(Vous trouverez un exemplaire du formulaire PE M<sup>me</sup> joint à cette fiche de renseignements.)